

## COMMUNE DE PLASSELB

### Concept général d'évacuation des eaux Bassin versant supérieur de la Gérine



#### Bassin versant

Toutes les surfaces à bâtir seront assainies en système séparatif.

La mesure prioritaire est l'extraction, par les communes, de leur rejet permanent d'eaux claires au réseau intercommunal des canalisations.

Pour ce qui concerne l'évacuation des eaux claires permanentes et pluviales, on recourra prioritairement à l'infiltration, pour autant que les conditions hydrogéologiques soient favorables et que les éventuelles restrictions (zones de protection, de glissement, industrielles...) aient été prises en compte. Le cas échéant, on examinera les possibilités de rétention.

#### Réseau intercommunal

**A court terme**, le réseau intercommunal ne transporte, sur son tronçon aval et jusqu'au bassin intercommunal d'eaux pluviales de Tentlingen, plus que les eaux usées et pluviales issues des réseaux assainis en système unitaire des communes de Giffers et Tentlingen.

Le bassin d'eaux pluviales de Tentlingen est aménagé pour satisfaire au critère de rétention (modification du déversoir,...). Un dégrilleur, des bennes de rinçage et une installation de télégestion sont installés.

Un bassin de rétention est réalisé à Plasselb.

Le bassin versant Gérine de St.Silvester est assaini en système séparatif, alors que son bassin versant Nesslera est maintenu en système unitaire avec le bassin communal d'eaux pluviales existant.

L'assainissement actuel de la commune de Rechthalten est maintenu en partie (mise en système séparatif pour un secteur déjà bâti). Pour prévenir les forts dépôts constatés dans le collecteur gravitaire qui reçoit les eaux pompées du bassin, un dégraveur doit être réalisé au BEP et les pompes seront munies d'un variateur de fréquence. Un dégrilleur et une installation de télégestion sont installés.

Les eaux usées des communes de St.Silvester, de Rechthalten et de Plasselb sont acheminées par le collecteur intercommunal existant sur son tronçon amont, puis par un nouveau collecteur d'eaux usées sur le tronçon aval, lequel est raccordé sur le réseau intercommunal à la sortie du bassin d'eaux pluviales de Tentlingen.

**A moyen terme**, toutes les communes sont assainies en système séparatif et le réseau intercommunal ne transporte plus que leurs eaux usées. Les bassins d'eaux pluviales sont désaffectés.

<b>COMMUNE DE PLASSELB</b>
<b>Concept général d'évacuation des eaux</b> <b>Bassin versant supérieur de la Gérine</b>



## Commune

**A court terme**, le mode d'assainissement en système unitaire des surfaces déjà bâties est maintenu. Par contre, un bassin de rétention est réalisé en tête du réseau intercommunal. Afin de minimiser son volume et donc son coût, on appliquera en priorité le mode d'évacuation des eaux pluviales par infiltration (bonnes possibilités) sur les parcelles déjà bâties où les conditions hydrogéologiques le permettent et en tenant compte des restrictions (zones de protection, de glissement, industrielles...)

**A moyen terme**, toutes les surfaces sont assainies en système séparatif. Le bassin de rétention est désaffecté. Ne sont acheminées au réseau intercommunal plus que les eaux usées.

## Plans

Les plans de référence se trouvent sous les onglets :

- Concept général à court terme
- Concept général à moyen terme
- Etat de l'infiltration